

pas la police et je me demande comment il se fait qu'elle soit intervenue.

— Actuellement, il est vrai, mon enfant, les crimes religieux ne tombent pas sous le coup de la justice civile. Beaucoup de personnes, malheureusement, trouvent qu'ils sont moins graves que les autres. C'est une erreur absolue. Nos ancêtres ne la partageaient pas, cette erreur. Aussi les hérésies étaient-elles poursuivies. On trouvait avec raison que blesser une âme dans sa foi vraie, était mille fois plus affreux que tuer un corps, et l'on estimait que l'erreur ne saurait avoir les mêmes droits à se répandre que la vérité.

Si la justice de ce monde ne force plus les hérétiques et les blasphémateurs à expier leurs forfaits, ce doit être une raison de plus pour les catholiques, de réparer de leur mieux les fautes qui se commettent ainsi, et je suis heureuse de voir mes petites-filles si bien disposées à ce sujet. C'est, d'ailleurs, une des recommandations de Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie. Et aucune de nous, pas même Monique, n'est-ce pas ? ne l'oubliera. Cherchons à réparer les fautes de ceux qui n'aiment pas le bon Dieu et les nôtres aussi.

— Oh ! grand'mère, s'écria Monique, je suis petite, c'est vrai ; mais je pourrai très bien faire cela, je vous assure. C'est si facile de dire : *Pardon mon Dieu !*

ANNE VARILHES.

Bibliographie

Compendium juris canonici ad usum cleri canadensis. De personis, auctore Jos. N. Gignac, sacrae theologiae et juris canonici doctore et professore in universitate Lavallensi. Volum. in-8, pp. 519. Quebeci. J. P. Garneau. Bibleopola, via vulgo De la Fabrique, No 6. Ex typographio fratrum Demers, 1901.

Nous sommes en retard pour l'annonce de cet ouvrage. Il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût autrement, car il est des temps où un curé n'a guère de loisirs. L'auteur, qui a bien voulu nous faire l'hommage d'un exemplaire, le comprend, nous en sommes sûr, et n'en a pas été étonné.

Nous avons lu les appréciations élogieuses de plusieurs journaux et revues, et ils n'ont rien dit de trop. Il est certain que